

# Handicap : rouler vers davantage d'autonomie

Retrouver cette sensation de liberté au volant est possible, moyennant des aménagements dans les voitures. Si l'investissement est conséquent malgré des financements, des solutions alternatives existent pour gagner en autonomie.

Depuis la *loi du 11 février 2005* pour l'égalité des chances des personnes handicapées, ces dernières bénéficient d'un guichet unique pour réaliser toutes leurs démarches.

Selon *Le Figaro*, 20 000 personnes font adapter leur véhicule chaque année. Avant de réaliser tout projet d'aménagement dans sa voiture - ou avant d'en acquérir une toute équipée - les personnes handicapées doivent obligatoirement passer par les "Maisons départementales des personnes handicapées" pour obtenir l'accord d'aménagement (dans des délais souvent longs, de deux à six mois). Sur place, une équipe technique labélisée (ETHEL) les guidera également dans leurs choix selon leurs besoins réels, pour eux ou pour un membre de leur famille. Le dossier réalisé permet de faire reconnaître son handicap auprès de l'État et d'obtenir des aides pouvant aller jusqu'à 5 000 euros.

## HAUTEUR DE PORTES, MOYENS D'ACCÈS, SYSTÈME D'ACCROCHAGE...

Dans le cas d'une personne en fauteuil roulant, il est possible de supprimer le siège passager pour pouvoir conduire depuis son fauteuil, mais pour cela il faut un véhicule conforme à la directive CE 200/46. Des règles intangibles sont à prendre en compte : la hauteur de porte, la mise en place d'un moyen d'accès direct avec rampe ou hayon manuel ou électrique, sans oublier un système d'accrochage obligatoire pour garantir une sécurité optimale en cas de choc. Il faut ainsi prévoir le chargement et le déchargement dans le véhicule, le déplacement dans la voiture depuis le hayon ou la porte coulissante jusqu'au poste de conduite. Or tout cela n'est possible que dans des véhicules type monospace, suffisamment hauts de plafond. Il est ensuite obligatoire de faire homologuer sa voiture et de déclarer les transformations pour obtenir un certificat d'immatriculation portant la mention "handicap". Les entreprises sérieuses, qui se chargent d'effectuer ces aménagements, gèrent en général cette étape.

Différentes solutions techniques existent comme des rampes d'accès qui se replient automatiquement, l'installation d'une plateforme élévatrice ou l'aménagement d'une rampe avec abaissement de la suspension arrière. Pour l'installation dans le véhicule, il est possible de se transférer sur le siège conducteur ou de rester dans son fauteuil. Mais peu de constructeurs automobiles permettent cette option, selon le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH). Sur ce point, l'entreprise tchèque Elbee Mobility a innové avec sa Elbee pour le moins révolutionnaire. Fondée en 2003 la société est aujourd'hui une filiale de ZLKL, entreprise d'ingénierie qui compte parmi ses clients Daimler ou Bang & Olufsen. Depuis 2017, elle a obtenu l'homologation

pour commercialiser sa Elbee en Europe. Principale innovation : son ouverture par l'avant de la voiture, ce qui permet de se garer face au trottoir, et de descendre ou monter sans marche à escalader. Autre avantage : cela permet à la personne au volant de véhiculer une personne valide à l'arrière... Encore un pas de plus vers la liberté ! En revanche, la Elbee n'est pas homologuée comme une voiture traditionnelle mais entre dans la catégorie des quadricycles lourds, nécessitant un permis B1. Si elle devait être commercialisée en France dès 2017 au prix de 22 000 €, la société recherche encore des investisseurs sur le territoire...

## LA VOITURE AUTONOME, UN BEL ESPOIR...

Toujours pour les personnes en fauteuil roulant, les commandes s'adaptent pour la conduite. Les pédales disparaissent au profit d'un embrayage automatique, d'un frein et d'un accélérateur par commande au volant. A l'inverse, si le handicap touche les bras, un volant à pied est installé. Les fonctions indispensables à la conduite comme le clignotant, le klaxon ou les feux sont regroupées dans un boîtier posé sur le volant, qui existe également à reconnaissance vocale. Disponibles également en option, des caméras de recul intégrées dans le rétroviseur ou des poignées de relevages de rampes pour soulager les personnes accompagnantes. Les innovations technologiques constituent ainsi un sérieux espoir pour améliorer l'autonomie des personnes handicapées, à l'instar de la voiture autonome.

Depuis avril 2018, la France a accéléré les tests des voitures autonomes sans chauffeur ni superviseur. Le gouvernement vise le million de kilomètres parcourus d'ici à 2022. Tous les constructeurs, ou presque, sont sur le coup, pour développer ces voitures intelligentes, dont l'étape ultime permettra de véhiculer sans intervention du chauffeur, même en cas de danger.

Enfin, une autre possibilité s'offre à ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent investir dans un véhicule aménagé : la location entre particuliers de voitures équipées d'un poste de conduite grâce à Wheeliz, premier site mondial dédié. Une solution simple et économique pour faire des courses, partir en week-end ou en vacances. Un vent de liberté pour les personnes handicapées commence à souffler...

### Pour aller plus loin

- [www.ac-a.fr/conception-universelle](http://www.ac-a.fr/conception-universelle)
- *Loi du 11 février 2005*
- [www.ecologie-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologie-solidaire.gouv.fr)
- [www.mdph.fr](http://www.mdph.fr)
- [www.ceremh.org](http://www.ceremh.org)
- [www.wheeliz.com](http://www.wheeliz.com)
- [Les véhicules autonomes](#)

© Didesign - Adobestock